

## Questions diverses abordées jeudi 28 mai 2015

### Questions du SE-UNSA



#### 1 / Congé de formation professionnelle 2015/2016

Le contingent de formation professionnelle alloué au département du Lot est-il connu ?

Si oui comment sera-t-il ventilé entre les différents candidats ?

Si cela n'est pas encore fait, le SE-UNSA demande que les personnels concernés soient informés au plus vite des possibilités ou non de départ les concernant de façon à ce que les éventuelles inscriptions universitaires puissent se faire dans les délais réglementaires.

#### Réponse de l'administration :

Le Lot bénéficie de 24 mois de formation professionnelle. Compte tenu de 2 demandes qui s'organiseront sur un mode d'alternance, les 4 collègues qui avaient fait une demande sont retenues.

L'information va leur être donnée officiellement par téléphone très vite pour leurs permettre d'engager les démarches d'inscription et autres dans les délais réglementaires.

L'administration a tenu à remercier les services de l'inspection académique pour lesquels l'organisation réglementaire d'une formation professionnelle alternée est plus compliquée à gérer en terme de salaire.

#### Commentaire du SE-UNSA :

Le SE-UNSA est très satisfait de constater que tous les candidats au départ en formation professionnelle pourront en bénéficier.

La mobilité professionnelle est un des axes de revendication du SE-UNSA dans son projet syndical .

#### 2 / départs en formations ASH

Quelles sont les arbitrages concernant les possibilités de départs en formations ASH pour la rentrée 2015 ?

#### Réponse de l'administration :

L'administration indique qu'une analyse des besoins et des coûts est en cours. Rien n'est exclu mais les arbitrages ne sont pas faits à ce jour.

#### Commentaire du SE-UNSA :

Pour le SE-UNSA il ne faut pas attendre d'être dans le besoin pour permettre à des enseignants volontaires de bénéficier d'une formation ASH. Comme cela a été fait par le passé, le SE-UNSA réitère sa demande d'un état des lieux de l'ASH en général avec l'objectif d'anticiper les futurs départs à la retraite et donc de prévoir des départs en formation en lien avec cet élément.



#### 3 / Inéat / exéat

Pourrait-on avoir le calendrier de traitement des demandes d'inéat / exéat concernant le Lot ?

Dans une réponse en question diverse de CTA, Mme la Rectrice avait indiqué que la gestion resterait académique . Pouvez-vous nous préciser les modalités de traitement des demandes ?

Le SE-UNSA du Lot souhaite pouvoir avoir, comme chaque année, un document qui synthétise les demandes d'inéat et d'exéat pour notre département.

#### Réponse de l'administration :

La gestion des inéat / exéat reste académique.

Il y a une particularité cette année. La rectrice vient d'adresser un courrier aux stagiaires des départements de l'Ariège, du Lot et des Htes Pyrénées.

Ce sont les 3 départements sur lesquels la Rectrice a décidé de ne pas recruter de stagiaires à la rentrée 2015.

Dans ce courrier elle indique que si des stagiaires sont intéressés pour rejoindre les départements de la Hte Garonne, du Tarn ou du Tarn et Garonne ( départements en sous effectif ), ils doivent se manifester.

En parallèle, la gestion des inéat / exéat des titulaires restent sur les mêmes principes que les dernières années. Le comité de direction académique ( réunion des IA au rectorat ) doit finaliser les détails de ce dossier vendredi 29 mai.

Enfin l'administration laisse entendre que si des exéat vers ces départements sont possibles, ils pourraient être compensés par l'arrivée d'une cohorte de stagiaires dans le Lot.

#### Commentaire du SE-UNSA :

Le SE-UNSA a plusieurs niveaux d'analyse sur ce sujet.

1 / si le département du Lot finit par obtenir une cohorte de stagiaires c'est une bonne nouvelle pour le département à plusieurs titres :

\* l'équipe de formateurs du départements conservera une activité ordinaire.

\* le site de l'ESPE de Cahors pourra ainsi avoir une activité qui rassurera et qui mettra peut-être fin aux rumeurs alarmantes ( mais justifiées par une accumulation d'événements négatifs ) relatives à la fermeture à plus ou moins long terme du site universitaire cadurcien.

2 / les stagiaires qui pourraient rejoindre un des 3 départements cités et se rapprocher ainsi de leur famille seraient alors mis dans des meilleures conditions personnelles et par conséquent professionnelles aussi.

3 / Par contre, le SE-UNSA souhaite que cette possibilité soit offerte aussi aux titulaires. En effet, plusieurs collègues du Lot cherchent à rejoindre la Hte Garonne par les permutations informatisées depuis plusieurs années sans y parvenir. Ce serait pour ces derniers une opportunité d'aboutir dans leur demande.



#### **4 / indemnité de déplacement des personnels émargeant sur l'enveloppe financière des circonscriptions.**

Certains personnels, conseillers pédagogiques, animateurs... nous ont fait part de retard dans le paiement de leurs frais de déplacement.

De plus, il semblerait que les sommes allouées varient de façon importante entre des personnels d'une même catégorie.

Le SE-UNSA souhaiterait avoir connaissance du montant des enveloppes allouées et ventilées entre les personnels concernés .

Le document de transparence concernant ce sujet était communiqué annuellement aux représentants des personnels en CTSD par le passé. Le SE-UNSA souhaite le retour de sa diffusion pour assurer la transparence de la ventilation des enveloppes attribuées.



#### **Réponse de l'administration**

Les montants annuels des enveloppes dédiées à ces remboursements sont connus courant avril.

L'administration anticipe pour le paiement des frais, en engageant la moitié du montant alloué l'année passée.

La répartition dans les circonscriptions se fait sur la base de ce qui a été consommé les années antérieures.

Pour les retards de paiement, le service concerné n'a pas de retard. Il se peut que des situations connaissent des difficultés car le système a changé et des justificatifs nouveaux sont demandés . Si le dossier n'est pas complet, la mise en paiement ne peut pas se faire.

Pour la communication de ce qui est attribué, difficile de le faire par anticipation mais le secrétaire général va essayer de répondre à la demande.

#### **Commentaire du SE-UNSA**

Pour le SE-UNSA il ne s'agit pas de jouer les " fouineurs " pour le plaisir. Les personnels concernés n'ayant pas d'éléments sur la répartition de ces moyens, cela laisse court à de l'incompréhension qui peut se transformer à des hypothèses erronées.

Le constat général reste malheureusement toujours le même : des enveloppes bien inférieures aux besoins réels de fonctionnement de ces personnels.

Le SE-UNSA revendique dans son projet syndical, que les personnels qui se déplacent soient défrayés à la hauteur des frais engagés.

#### **5 / Enseignement de l'occitan**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement un poste bilingue occitan / français se trouve vacant : comment est-il prévu de faire face à cette situation ?

#### **Réponse de l'administration**

Une demande de stagiaire(s) ( un ou deux ) issu(s) du concours spécial occitan sera faite.

Les besoins réels sont en cours d'étude.

L'enseignement de l'occitan est clairement identifié dans le projet académique et le département du Lot s'inscrit dans les recommandations portées par la rectrice et la région dans ce domaine.

Ainsi, l'Inspecteur d'Académie a sollicité le maire de Cahors et Président du Grand Cahors pour étudier la mise en place d'une site bilingue sur cette zone géographique.

L'Inspecteur d'Académie a insisté sur le fait que les collectivités locales devaient être parties prenantes dans ce type de projet pour garantir son succès ( cf difficultés sur St Cé ré ).



#### **Commentaire du SE-UNSA**

Le SE-UNSA constate la difficulté de la pérennité du fonctionnement des sites actuels. Chaque année, une partie des enseignants recrutés par le concours spécial quittent le département et si à cela s'ajoutent des besoins particuliers ( congés maternité, parental etc... ) sur des personnes bilingues, c'est l'ensemble du dispositif qui est mis à mal.

#### **6 / récupération de la journée de solidarité**

Suite à plusieurs sollicitations, il s'avère que chaque circonscription a des modalités de récupération de la journée de solidarité, différentes.

Pourquoi n'y a-t-il pas harmonisation départementale ?

#### **Réponse de l'administration**

Pour l'année prochaine, il y aura harmonisation et anticipation par une décision qui sera prise fin septembre.

#### **Commentaire du SE-UNSA**

Une fois encore, l'anticipation a fait défaut ! Pourtant cette journée mise en place suite à la réforme des retraites, n'est pas récente .



# **Joindre le SE-UNSA**

## **05.65.30.14.90 / 46@se-unsa.org**

**Utile avant tout !**

